

1) Structurer le conseil de quartier :

Avant de parler de composition, encore faut-il parler de ses fonctions qui pourraient se décliner en grandes lignes, comme par exemple :

- La concertation et échanges sur les projets municipaux
- La proposition vers le CM
- L'animation d'activités exceptionnelles comme la Ballade avec Brassens et la Fête de La Pomme
- La Coordination d'actions sur le quartier (à la demande expresse des Associations et collectifs)
- Voir l'information des habitants

Doit pouvoir être abordé l'accueil et la formation des « conseillers » et leur renouvellement (remplacement en cas de départ).

1.1 Un CQ (assemblée plénière) organisé et structuré :

Par appel à candidature sur plusieurs collèges, par exemple : habitants, institutions (comme les écoles, collèges, lycées, ... etc. ... à compléter), les équipements gérés, les associations et collectifs présents sur le quartier⁷ ... Sur la base de ces candidatures, élections en assemblée plénière d'habitants pour la durée du mandat.

Ce Conseil pourrait être amené à organiser des réunions plus larges à destination des habitants. Certaines de ses réunions pourraient être ouvertes à d'autres acteurs en fonction des sujets abordés.

1.2 - Un comité de coordination, composé de 1 ou 2 représentants de chaque collège, qui réceptionne et prépare les dossiers à traiter, prépare les réunions du CQ, son ordre du jour et son animation.

La question de la composition et la nature des collèges représentatifs reste à préciser (habitants, associations, équipements, commerces, institutions, écoles, etc ...), comme le nombre de sièges dans chaque collège.

2) La question de la relation à la municipalité :

2.1 - Organiser la prise en compte du positionnement et des avis du Conseil de Quartier devant le pouvoir municipal central. Il doit y avoir des échanges d'opinions et du débat. Chaque dossier concernant le Q7 doit être soumis à l'avis du CQ7.

2.2 - Doter le Conseil de Quartier de moyens financiers propres, pour lui permettre de développer une réflexion et de mettre en oeuvre des projets spécifiques, à son initiative. Que la relation à la Mairie ne soit pas uniquement descendante.

Le Conseil de Quartier n'a pas vocation à porter ou promouvoir des projets, sauf dans certains cas exceptionnels. Cependant, celui-ci doit se doter d'une vraie connaissance des ressources du

territoire, il doit également être connu et reconnu de tous pour gagner sa légitimité d'autant plus qu'il concerne aussi tous les habitants.

L'animation par la Direction de Quartier doit lui permettre d'être en capacité, par la qualité de son accueil et de l'accompagnement des habitants, d'orienter les initiatives ou demandes en direction des ressources du territoire.

L'articulation Conseil de Quartier / Direction de quartier aurait besoin d'être mieux définie pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des habitants, la coordination des ressources, l'interconnaissance des acteurs du quartier, avec le concours d'élus, de professionnels et de bénévoles qualifiés. « *La participation ne se décrète pas, elle s'accompagne* ».

3) La relation au projet de territoire :

Au-delà des accords passés entre les associations gestionnaires d'équipements de quartier et la Ville de Rennes dans le cadre de l'exécution des conventions d'engagement réciproques (qui font l'objet d'évaluations particulières organisées par la ville, avec le CRIDA) la question d'un projet de territoire se pose plus largement à l'échelle du quartier, et au-delà des questions d'interventions des trois équipements gérés par les associations (MQFF, CPB, MDR)

En effet, le Conseil de Quartier n'est pas le lieu des négociations entre la Ville et les équipements de quartier conventionnés – On n'y passera pas d'accords, on n'y prendra aucun engagement qui concernent l'exécution de la convention. Cependant, il est tout à fait possible de partager, dans cette instance (parmi les autres sujets de discussions), les préconisations ou réflexions, les propositions ...etc. ...qui découlent des évaluations. C'est d'autant plus pertinent que le Conseil de Quartier est probablement la seule instance capable de mobiliser l'ensemble des acteurs du Quartier (écoles, institutions, associations, habitants, etc ...).